ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aveugles et malvoyants

Question écrite n° 108786

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la prise en charge financière par la solidarité nationale du coût d'achat d'un chien guide par un déficient visuel. En effet, à ce jour, ces chiens, qui rendent un service incomparable aux déficients visuels tant sur le plan de la mobilité que sur le plan affectif, sont offerts par des associations qui financent le dressage et l'acquisition. Il est légitime que les personnes handicapées puissent avoir les moyens financiers de faire face aux dépenses supplémentaires engendrées par leur handicap. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend favoriser cette prise en charge.

Données clés

Auteur : M. Yvan Lachaud
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 108786
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11258